

SÉANCE
PUBLIQUE ET SOLENNELLE
DU 30 JANVIER 2005

∞ ♦ ∞

PRIX DE DEVOUEMENT



Rapport de M. Michel Vicq sur les prix de dévouement

L'Académie de Stanislas m'a fait l'honneur de me désigner pour présenter, une nouvelle fois, les prix de dévouement.

Ils furent pendant longtemps appelés prix de vertu. Mais, les époques ont leurs modes édictées par la loi sociale. Alors vertu, ce mot chancelant de solitude, vacillant sous les coups de la dérision, s'est effacé pour laisser la place au dévouement, désertant ainsi les eaux glacées des traités de morale.

Mais heureusement, le dévouement, qu'on le sache, garde la souveraineté de la vertu. Chez lui, l'humain dépasse l'homme et sa force, qui sait s'envoler jusqu'à l'abnégation, a une grâce qui parfois est à peine contenue dans les mots, tant elle est admirable.

Goûter à l'élévation de l'autre sans vouloir prendre de l'altitude, se tenir dans une stricte droiture au milieu d'une société de douleur et de fureur, ressentir le bonheur dans la bonté et l'offrande, voilà ce qu'est le dévouement.

Ceux qui le pratiquent sont loin des modes allumeuses et des recettes périssables. Ils se contentent souvent de se réjouir de leurs actions en silence, en laissant monter en eux une discrète bouffée de joie. C'est leur force. Ils ont leurs racines au ciel.

Car aucun ne se prend pour une vedette, alors que tous mériteraient de l'être.

C'est à quatre d'entre eux que l'Académie de Stanislas, attentive à leur travail porté à bout de patience, de volonté et d'âme, a choisi de rendre hommage ce soir, en votre présence, en leur décernant, en début de séance, pour mieux en souligner leur mérite, ses prix de dévouement.

Prix Cadiot, Partouneau, Président Joly et Jeanne Roty

La commission des prix de dévouement a choisi de le réserver à Mademoiselle Delphine Teerlinck.

Mademoiselle,

Il n'est pas dans les habitudes de l'Académie d'accorder fréquemment un prix de dévouement à une personne dont les traits de l'adolescence la parcourent encore tout entière.

Cette année, en vous honorant, notre institution a choisi, avec bonheur, de déroger à sa règle.

Dix neuf ans, c'est l'âge où l'on est tenté de tout abandonner pour tout oser conquérir. Vous, vous avez choisi de tout retenir pour le mieux donner.

Meusienne, attachée à Verdun dont vous êtes native et résidente, vous y avez suivi votre cursus scolaire avant de venir à Nancy pour y entreprendre de brillantes études supérieures de langues. Nombreux sont ceux qui s'arrêteraient là, satisfaits de leur sort. Pas vous !

Car, dans le portrait paisible et gracieux qui est le vôtre, bouillonne une témérité audacieuse et exemplaire, toujours prête à vous entraîner sur des chemins nouveaux avec et pour les autres.

Depuis l'âge de 12 ans, vous suivez assidûment les cours d'acrobatie de l'école de cirque de Verdun. Aujourd'hui, votre expérience vous autorise à initier les plus jeunes à votre spécialité et à donner avec eux des spectacles et des galas dans toute la Lorraine.

Membre du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne, vous animez des réunions, des camps où les mots les plus sérieux de notre existence – assistance, aide aux défavorisés, partage équitable, développement durable – sont au centre de vos débats, de vos engagements et de vos actions.

On pourrait imaginer que votre corbeille de générosité soit remplie. Non. Ainsi, vous avez choisi de passer vos dernières vacances dans une maison de retraite pour partager de près l'existence de nos anciens, ceux qui ont fait jaillir notre vie, mais auxquels la santé et l'âge ne réservent plus les meilleurs instants.

Puis, comme si le temps ne vous était pas compté, vous participez, les jeudis soirs, au Haut-du-Lièvre à Nancy, à l'encadrement de jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires. Votre dynamisme, Mademoiselle, est un sésame. Avec vous, le son et lumière est total et, à n'en pas douter, votre meilleur ami s'appelle «Peut encore mieux faire».

Avoir à votre âge une part de vie qui se rebelle pour inviter les autres à leur faire croire que l'existence possède sa source intarissable de plaisir, est une audace à laquelle nous devons applaudir. Car, chacun de nous sait que nous vivons dans un monde où il faut du courage pour être soi et qu'il est même difficile d'offrir ce que l'on est. Mais votre pente est forte et elle monte.

Vous avez en vous une exigence d'harmonie et de beauté, une manière d'être qui révèle que certains sont plus uniques que d'autres. Vous avez la tendre écorce d'une âme libre, généreuse, qui pratique l'idéal humaniste. Votre vocation, c'est d'avoir la passion comme métier de cœur. Dans une société sans cesse bousculée, vous montrez à tous et en particulier aux jeunes qu'il n'est pas besoin de violence pour se faire connaître et apprécier.

Pour tout cela, l'Académie de Stanislas vous adresse ses compliments et vous décerne l'un de ses prix de dévouement.



Prix du Professeur Louyot

La commission des prix de dévouement a décidé d'octroyer le Prix du Professeur Louyot à l'association «Regards» de Villers-lès-Nancy, représentée par sa fondatrice, Madame Denise Boisset.

«Regards» : Rencontre et Ecoute du Grand Age pour faire Reculer la Dépendance et la Solitude. L'Association a été fondée en 1991 pour succéder à une autre structure sociale : «La commission des malades». L'initiative méritoire de cette création vous en revient, Madame, vous qui depuis plus de trente ans militez sans relâche dans le délicat domaine qui est celui de l'accompagnement.

«Regards», c'est une quarantaine de volontaires qui, durant toute l'année, rendent visite, à leur domicile, à l'hôpital, dans les maisons de retraite, aux Villarois affectés par l'âge ou la maladie. Plus de mille personnes ont ainsi été rencontrées l'année passée.

Cette équipe sympathique, à la tête de laquelle s'activent avec dévouement Mesdames Marie-Geneviève Giros, Geneviève Bourra et Marie-Cécile Neybour, sans oublier M. Georges Mazzia qui en fut le dynamique président, déploie des trésors de patience, de temps et d'affection en faveur de nos anciens.

En outre, chaque mois, pour les plus vaillants d'entre eux, des sorties -excursions, déjeuners, animations- sont organisées sous la houlette de M. Roger Mangeolle.

Il y a bien longtemps, Madame, que l'idée de fonder une telle association vous tenait à cœur. Vous l'avez concrétisée. Votre compétence, unanimement reconnue et appréciée, a même conduit la municipalité, en 1976, à créer, pour vous, un poste d'animateur social au sein de la commune. C'est dire l'estime qui vous était accordée. Pourtant, votre carrière de fonctionnaire du Ministère des Finances, ne vous guidait guère à cette destination. Mais la fibre sociale -ne fûtes vous pas aussi à l'origine de la chorale A Cœur Joie ainsi que d'une troupe de théâtre pour personnes âgées- était au plus profond de vous-même.

Rassurer la fragilité des autres, aider ceux qui vivent encore pour d'inaccessibles étoiles et tenter de leur faire garder leur souveraineté quand le corps flanche, voilà, en fondant «Regards», quel était votre objectif. Car, mieux que d'autres, vous avez conscience qu'il n'y a pire que les temps difficiles : c'est attendre qu'ils arrivent.

Il ne s'agit pas, pour «Regards», de vivre des intimités parallèles, mais de faire oublier durant un instant, à ceux qui nous ont précédés, le poids d'une dépendance irrémédiable, de savoir faire naître de petites joies ou des instants de fête qui éclairent l'ingrate réalité.

En faisant surgir de la mémoire de chacun des images, certes tremblées mais précieuses, en proposant des gourmandises assorties au temps, vous faites glisser le bonheur dans l'arrière-saison de leur existence.

Vous connaissez chacun et, avec votre équipe, vous vous activez pour tous. Votre mission est une quête d'équilibre et d'apaisement pour tous ceux qui, parfois, n'ont pas pris le temps d'oublier, mais qui, en se raidissant dans le souvenir de leur passé, ont encore envie d'aimer.

Vous avez choisi, Madame, d'appeler votre association «Regards». Rien ne pouvait mieux répondre à votre rêve, puisque vous faites briller des yeux que le temps et la souffrance se chargent d'assombrir un peu plus chaque jour.

En y joignant ses félicitations, l'Académie de Stanislas est heureuse de vous décerner le prix du professeur Louyot.

Prix du Crédit Immobilier

Il est décerné à l'Association Alafa, représentée par sa présidente, Madame Carole Lanselle.

L'Alafa, c'est l'Association Lorraine d'Amitié Franco-Arabe, appellation qui ne correspond plus au spectre de son champ d'intervention, puisqu'elle accueille les étrangers de toute culture et de toute nationalité. Depuis plus de 42 ans, elle est implantée dans l'agglomération nancéenne dont elle est devenue une composante sociale. Alafa s'est donné pour objectif d'aider les étrangers dans la découverte et la pratique de la langue française et de les familiariser à notre culture pour favoriser leur intégration.

Elle a son siège et ses locaux de travail 14, rue Jeannot à Nancy, dans un bâtiment appartenant à la ville et qui vient d'ailleurs d'être récemment rénové par ses soins. Elle bénéficie de subventions accordées dans le cadre du contrat de ville. Alafa tire sa compétence de l'originalité de ses pratiques. Actuellement, trente cinq bénévoles, deux heures par jour, et même en soirée, dispensent une formation à 213 apprenants issus de quarante trois nationalités, tous répartis en groupes de travail équilibrés et constitués en fonction du niveau de connaissances de chacun. Cette formation va de la prononciation à la rédaction d'écrits administratifs courants, en passant progressivement par l'élargissement du vocabulaire et l'initiation à la conjugaison.

La marche quotidienne de l'association est coordonnée par une jeune et dynamique animatrice salariée, Layla Labibi, cheville ouvrière passionnée qui œuvre avec compétence sous l'autorité de Madame Lanselle. L'esprit de coopération, le souci de l'accueil et la qualité de l'écoute sont partout présents. D'ailleurs, la cohésion est exemplaire chez les animateurs, tous galvanisés par le travail réalisé. «Notre motivation», m'a confié l'une de vous, «est d'aimer les gens».

Alafa, c'est la discrétion, le courage et la volonté réunis qui se frayent une voie à travers l'insuffisance pour éviter l'intolérance et le rejet.

Ceux qui viennent vous trouver, Madame, ont souvent l'échine courbée des gens qui ne possèdent pas grand chose d'autre qu'eux mêmes. Ils ont le sentiment que leur solitude est impartageable, car elle résonne de silences plus lourds que les quelques mots qu'ils connaissent. Ce qui leur manque, c'est qu'on leur tende la main pour les tirer de leur isolement déçu et des moments difficiles qu'ils taisent et qu'ils cachent. Votre richesse, à l'association, c'est d'avoir compris qu'il était toujours bon d'essayer d'être pour les autres un peu plus grand que soi-même et qu'il convenait d'agir pour être utile plus que pour être visible. Car, au fond, être français, ce n'est pas seulement être l'héritier d'une

tradition, mais c'est aussi être porteur d'une espérance, d'un oui qui doit avoir la fermeté des lèvres et la résolution du cœur.

Chacun, je le sais, en sortant de votre maison, a la certitude d'une dignité acquise qui, non seulement va lui permettre de trouver sa place dans la société où il a choisi de vivre, selon nos lois, nos coutumes et nos valeurs, mais surtout de ne plus être effacé par la notoriété ou le regard des autres. Vous menez le combat de la fraternité contre l'oubli et de la solidarité contre la part incertaine et tragique de la vie. Qui oserait retenir ses acclamations devant un tel dévouement ? Certainement pas l'Académie de Stanislas. C'est pourquoi elle a choisi, en y joignant ses compliments et ses encouragements, de vous décerner justement l'un de ses prix de dévouement.



Prix de l'Association Départementale de la Médaille de la Famille française

Ce prix est destiné à récompenser une mère de famille nombreuse particulièrement méritante, ayant élevé ses enfants d'une manière exemplaire. Il a été attribué, cette année, à Madame Isabelle Molat.

Monsieur et Madame Molat demeurent à Villers-lès-Nancy depuis de nombreuses années, d'abord à Clairlieu puis avenue du Général Leclerc, dans une maison qui accueille le couple et ses cinq enfants. Des circonstances particulièrement douloureuses ont atteint M. Molat dans sa chair à l'âge de 17 ans. Victime d'un grave accident, il a connu à plusieurs reprises de longues périodes d'hospitalisation qui l'ont conduit en 1999, à 38 ans, à être définitivement exempté de travail. Son épouse, malgré les charges de famille, a dû reprendre une activité professionnelle à plein temps comme chargée de clientèle à l'INIST, alors même que le couple prenait soin d'accueillir chez lui une grand-mère affectée par de lourdes difficultés de santé.

Travail, courage, abnégation mais aussi bonne humeur, accueil, simplicité sont les mots qui caractérisent le mieux cette famille sympathique au sein de laquelle M. Molat apporte une contribution matérielle, éducative et spirituelle de tous les instants.

Dans une maison coquette, soignée, où l'hôte a toujours une place, rien n'est abandonné à la gravité. Au contraire, le rire y allège les soucis et feutre les traumatismes. Toute la tradition y est respectée, aux couleurs du tendre, avec mesure, dans l'équilibre et la Foi, valeurs que vous tentez, avec succès, de

faire partager à vos enfants : Gabriel, 19 ans, prépare un BTS, Julie, 17 ans, en terminale S, Camille, 12 ans, lycéen, Jean-Baptiste, 9 ans et Marie 6 ans.

Chez vous, où règne une dignité qui force le respect et qui illumine la maison, on ne juge pas, mais on s'efforce de guider au meilleur. Je n'en veux pour preuve que votre langage familial fait de paillettes de tendresse, d'attention, de douceur, qui conduit à un enthousiasme bâtisseur de responsabilités et de bonheur.

Un objet traduit cette ambiance : une clochette qui, comme dans les belles communautés, avec son autorité de bronze autant que celle du cœur, appelle aux retrouvailles dans l'affection amoureuse du partage et du don de soi à l'autre.

Votre mérite, Madame, a déjà été souligné, puisque le 5 juin 2004, vous avez été décorée de la Médaille de la Famille Française. Si j'avais eu l'audace de vous poser la question : «Avec tant de travail que pourriez-vous faire de plus», je suis certain que, doucement et lumineusement sûre de vous, vous m'auriez répondu, comme Saint-Vincent-de-Paul, «Mais bien davantage encore, Monsieur !».

Belle famille, en vérité, dans laquelle tous sont heureux, puisque chacun croit en l'autre.

L'Académie de Stanislas est heureuse de vous décerner le prix de l'Association départementale de la Médaille de la Famille française.

PRIX LITTÉRAIRES



Rapport sur le Prix Georges Sadler par Monsieur Jean Lanher

Roger Bichelberger : *Le Déserteur*.

Roger Bichelberger, vous êtes lorrain, né à Alsting, en Moselle germanophone, l'année qui a précédé la deuxième guerre mondiale. Vous êtes resté fixé à votre Lorraine durant toute votre carrière. Petit clerc de notaire à Forbach, instituteur, professeur de collège, professeur agrégé au lycée de Forbach, vous êtes l'un de ces étudiants qui ont gravité dans la mouvance de l'Université de la Sarre, fondée par Gilbert Grandval, où vous préparez votre licence de Lettres Modernes qui porte statutairement le sceau de l'Université de Nancy.

Votre parcours d'auteur est éloquent : vous avez publié, à ce jour, plus de vingt livres dont dix romans couronnés par les plus grandes instances littéraires. *Le Déserteur* que nous consacrons aujourd'hui, a obtenu le Grand Prix du Roman de la Société des Gens de Lettres, chez Albin Michel, chez qui vous avez publié seize titres.

Vous avez été Président du Comité Erckmann-Chatrion de 1989 à 1998, Comité créé, le sait-on, par Georges Sadler en 1914, avec Emile Hinzelin, présidé par lui jusqu'à sa mort en 1958. Aujourd'hui, hasard heureux, l'Académie de Stanislas vous remet pour votre dernier roman, le prix Georges Sadler.

Le Déserteur a reçu de la presse et de la critique, des éloges unanimes. Pour nous, Lorrains, c'est un beau roman. Pourquoi ? Je dirai d'abord pour son «histoire». Une belle histoire d'amour, d'un amour pur. L'histoire d'un garçon qui s'appelle Joseph, «fils de Joseph», comme dans la Bible, qui aurait dû être votre parrain s'il n'était pas mort en 1938, un jeune conscrit qui effectue son service militaire à Charleville-Mézières et qui ne veut pas faire la guerre. C'est à Saint-Mihiel, notre prestigieux Saint-Mihiel, sur les rives enchantées de la

rivière Meuse célébrée par les poètes, en amont de Charleville, dans l'église abbatiale Saint-Michel que Joseph rencontre Jeanne, avec laquelle il noue la plus belle et la plus lumineuse des idylles qui soient. Une belle histoire, non larmoyante, l'histoire d'un amour mystique qui ne peut que se terminer par la mort qui empêchera ce qui pourrait être une dilution dans la banalité institutionnelle du protocole obligé. Joseph sera retrouvé mort dans la Meuse, de façon mystérieuse. Jeanne meurt à sa façon, au monde en tout cas, et à l'amour humain, en devenant en religion «Sœur Jeanne-Joseph de la Résurrection du Christ» à l'Abbaye d'Ubexy, chez nous en Lorraine.

Belle histoire, belle écriture. Par votre art d'écrire, vous nous entraînez loin, Roger Bichelberger, sur des sentiers que l'on croyait oubliés. Votre prose est une prose rythmée qui se déploie dans le canevas de trente-trois chapitres -les trente-trois ans de la vie du Christ- ce qui n'est pas un hasard sous votre plume. Permettez à votre professeur de Lettres de vous dire en public sa fierté de consacrer ici celui qui fut son étudiant, au nom de notre Académie, à l'aube de cette année 2005.

L'Académie de Stanislas est heureuse de vous remettre aujourd'hui son prix Georges Sadler pour votre roman *Le Déserteur*.



Rapport sur le Prix Louis Marin par Monsieur Maurice Noël

Jean-Thomas Casarotto : *Histoire de la Société des Aciéries de Micheville*

En ce moment se tient à Paris, au musée d'Orsay, une exposition qui célèbre trois siècles d'activité économique et d'histoire de la famille de Wendel. L'aventure débute avec Jean Martin Wendel, originaire de Longlaville qui achète à Hayange, en 1704, des forges abandonnées. Somme toute, une affaire bien prometteuse, mais on connaît la suite.

De nombreux établissements lorrains vont connaître un destin analogue dans le dernier tiers du 19^{ème} siècle et la première moitié du 20^{ème} siècle, le procédé Thomas et Gilchrist et l'exploitation de la minette révolutionnant la sidérurgie lorraine. Mais, aux années fastes de l'après-guerre, fait suite une période de récession à compter des années 1970. Les fermetures d'usines se multiplient dans un climat d'agitation sociale. On assiste à un véritable effondrement et à la perte de plus de cent mille emplois.

On peut désormais se poser la question, que restera-t-il dans le futur, si l'on n'y prend garde, de cette période brillante de la Lorraine, prolongeant une

longue tradition du travail du fer : sidérurgie de plateau attestée dès l'époque romaine au cœur des minières de fer fort, forges médiévales installées le long des cours d'eau afin d'utiliser l'énergie hydraulique qui actionne soufflets et marteaux ?

Cette disparition rapide du patrimoine industriel a suscité des initiatives diverses. L'Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMONFERLOR) avec la participation de bénévoles a mis en conformité une ancienne mine de fer à Neufchef pour la transformer en musée.

A Longwy, un haut fourneau couché, sauvé du démantèlement, subsiste au pied de l'immeuble des grands bureaux de Senelle-Maubeuge, désormais sans affectation. Mais, ce témoin muet qui subit l'effet corrosif du temps, ne nous restitue pas le passé et son histoire.

Dans sa série de volumes sur «l'homme de fer», le père Serge Bonnet a présenté l'histoire sociale de la Lorraine du nord ; tandis que Piero di Galloro dans «Ouvriers du fer, princes du vent» s'attachait à décrire les mouvements des immigrés dans notre région ainsi que cette population laborieuse au tempérament complexe.

Dans un domaine différent, celui de la linguistique, Jacques Corbion a rassemblé en quatre tomes volumineux, intitulés «le Savoir Fer», vocabulaire et expressions propres au monde de la sidérurgie avant qu'ils ne tombent dans l'oubli.

Mais sera-t-il possible, dans quelques années de retracer l'histoire des différents établissements sidérurgiques de notre région ? On peut parfois en douter étant donné les conditions dans lesquelles s'est déroulée leur liquidation. Aux sièges sociaux, le personnel s'est employé à faire rapidement le vide avec un zèle intempestif et à envoyer à la décharge de nombreux documents. Sur les lieux de production, des scènes d'autodafés ont eu lieu dans un climat particulièrement agité.

Certes, une partie est venue rejoindre les dépôts départementaux d'archives de la Meurthe-et-Moselle. Des bénévoles ont également réussi à en récupérer d'autres qui sont désormais conservés à l'Espace archives de Sérémange et à l'Espace Yves Duteil à Mont-Saint-Martin.

Tout n'est cependant pas consigné dans les écrits, il faut également savoir profiter des quelques années durant lesquelles on peut encore interroger les acteurs. Jean-Thomas Casarotto, né il y a 55 ans à Thil, réunit à la fois les deux qualités d'appartenir au monde de la sidérurgie et d'être un chercheur confirmé en ce domaine.

Métallurgiste comme son père, sa famille compte trois générations d'«hommes du fer» selon une formule chère au père Serge Bonnet. Son ouvrage est d'ailleurs dédié à la mémoire de son grand-père Tommaso Facchini mort écrasé par un bloc de minerai à la mine de Micheville-Bréhaire.

Sa carrière professionnelle débute en 1968 aux Aciéries de Micheville au bureau technique des hauts-fourneaux, suivie d'un passage au Centre de formation sidérurgique de Fameck. A la fermeture de la filière fonte de Micheville, il est muté à Gandrange, puis à l'unité d'exploitation (hauts-fourneaux d'Hayange), avant de devenir cadre à Sollac Gandrange et conseiller en formation pour l'ensemble des usines à chaud (cokerie, hauts-fourneaux, aciéries et laminoirs).

Ses deux passions, l'histoire de la sidérurgie et l'archéologie vont se rejoindre au travers des différents programmes de recherches sur la paléo-métallurgie coordonnés par le laboratoire archéologique des métaux de Jarville. C'est ainsi qu'il s'intéressera à l'atelier de Frouard aux V^{ème} et VI^{ème} siècles, à l'utilisation du minerai oolithique dans la sidérurgie ancienne avant le haut-fourneau, à la production du fer en bas fourneau en Lorraine à la fin du Moyen-Age, qui seront publiés dans les actes de différents colloques.

Mais, parallèlement à ces parutions, Jean-Thomas Casarotto s'est également lancé dans une œuvre beaucoup plus ambitieuse, retracer l'histoire de la Société des Aciéries de Micheville.

Les archives étant pratiquement inexistantes, il a fallu à l'auteur pas moins de trente ans de recherche pour parvenir à rassembler sa documentation. Mais, le résultat final est à la hauteur de sa persévérance. C'est un gros volume de 500 pages abondamment illustré qui nous décrit l'évolution de l'établissement depuis sa création en 1872, à proximité de la frontière avec la Lorraine annexée, sous la raison sociale Joseph Ferry et Cie, jusqu'à la décision d'arrêter complètement les installations en juin 1980.

Son histoire est bien mouvementée, détruite durant la Grande Guerre, reconstruite sur des bases nouvelles, elle est freinée par la crise des années trente. En 1945, les regroupements dans la sidérurgie française conduisent la société à poursuivre son développement sous la direction de Sidelor. A la création de Sacilor, le centre de production des produits longs s'installe dans la vallée de l'Orne, Micheville paraît dès lors condamnée. Une embellie de courte durée sur le marché des rails va permettre au four électrique de maintenir l'activité encore une décennie.

L'auteur ne néglige aucun aspect (réalisations sociales, politiques d'immigration, etc...) mais c'est en homme du métier qu'il privilégie les aspects techniques qui sont toujours accompagnés d'une illustration à la fois précise

et presque surabondante. Les éditions Fensch Vallée de Knutange qui ont déjà fait paraître, dans cette même collection deux autres volumes consacrés, l'un aux Forges de Moyeuivre, l'autre à la S.M.K. (Société Métallurgique de Knutange) par la qualité de l'impression ont également contribué à faire de cet ouvrage, qui porte en sous-titre la mention «Contribution à la connaissance de l'histoire technique, économique et sociale de la haute vallée de l'Alzette», un livre de grande qualité.

C'est pourquoi l'Académie de Stanislas, qui avait déjà couronné Gérard Dalstein pour le second tome de sa série intitulée les «Chantiers du Fer», manifestant une fois encore son intérêt pour la Lorraine sidérurgique, a décidé d'attribuer, à Jean-Thomas Casarotto, le prix Louis Marin.

PRIX SCIENTIFIQUES



Rapport sur le prix Jacques Parisot par Monsieur Michel Laxenaire

Cyril Reich : Maréville, terre de bienfaisance

Ce travail a fait l'objet d'une thèse en vue de l'obtention du grade de Docteur en Droit, mention histoire du Droit. Il a été couronné par la mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité et a reçu le prix de thèse 2004-2005.

Cyril Reich, auteur de cet ouvrage en deux tomes de respectivement 355 et 647 pages, sans compter 39 fac-similés de documents annexes, est né en 1971. Après des études secondaires conclues par un baccalauréat scientifique, il s'est orienté vers le Droit et a obtenu sa licence à Strasbourg en 1996. Il a poursuivi ensuite par une maîtrise de Droit à Nancy II dans la mention «carrières judiciaires et sciences criminelles» puis a obtenu un DEA de Droit des Institutions et de la science juridique européenne en 1998 et un DESS de droit de l'entreprise médicale pharmaceutique et dentaire en 2002. Il est actuellement responsable d'enseignement dans divers instituts de formation en soins infirmiers dans les départements de Lorraine et l'auteur de plusieurs publications dont une sur «La rédaction des usages locaux de Toul et du pays Toulinois de 1741 à 1747».

Dans sa thèse, l'auteur s'est fixé comme objectif d'expliquer l'origine et l'organisation de l'assistance aux personnes atteintes de maladies mentales dans le département de la Meurthe, devenu département de Meurthe-et-Moselle après 1871. Pour atteindre ce but, il s'est appuyé sur l'histoire mouvementée de l'asile de Maréville, qui fut pendant une longue période le plus grand asile de France. Il a pu ainsi approfondir l'aspect juridique et médico-social de la prise en charge des malades mentaux depuis l'instauration de la loi de 1838

sur la création des asiles psychiatriques. Il a puisé son argumentation dans les textes officiels, les lois, les interventions des ministres de l'Intérieur, celles des Préfets, des membres du Conseil Général ainsi que sur la jurisprudence civile, administrative et pénale et les doctrines des juristes et des aliénistes de l'époque. Il a également dépouillé les archives de l'Hôpital de Maréville ou plutôt ce qu'il en reste depuis l'incendie de 1792. Dans ce travail important, je ne retiendrai, pour être bref, que deux points principaux :

Le premier concerne un rappel historique des conceptions générales sur la folie de l'antiquité à 1838. C'est en effet le 30 juin de cette année-là que fut promulguée la loi la plus importante de toute l'histoire de la psychiatrie qui confiait aux départements la charge de l'organisation du système asilaire. Avec un peu de retard, cette loi venait concrétiser le geste spectaculaire de Pinel, véritable créateur de la psychiatrie moderne qui avait, en 1792, libéré les aliénés de leurs chaînes et préconisé «un traitement moral de la folie», nous dirions aujourd'hui psychologique.

S'inspirant des idées de Pinel, le législateur de 1838 décida que les malades mentaux seraient hospitalisés et traités dans des établissements spécialisés destinés à les protéger du milieu extérieur et à protéger ce même milieu de leur éventuelle dangerosité. Cette loi devait constituer un moyen définitif et adéquat pour porter un remède médical et social aux maux de la folie.

Mais toute médaille a son revers et ce nouveau type d'hospitalisation qui impliquait une limitation des libertés civiles a, dès le départ, posé un certain nombre de problèmes dont le premier fut celui de ses indications. Certains législateurs souhaitaient réserver les bénéfices de la loi aux seuls malades dangereux, d'autres aux seuls malades curables. La distinction entre les deux catégories s'avérant difficile, l'accord se fit sur une formule vague concernant « les malades susceptibles d'être dangereux pour eux-mêmes et pour les autres, » formule qui permettait des indications très larges et recouvrait des types de pathologie très différents. Il en résulta que, pendant tout le XIX^{ème} siècle, les asiles durent faire face à un encombrement chronique, qui nécessita une augmentation considérable et progressive du nombre des lits. Un autre problème découla du mélange des pathologies qui s'avéra très préjudiciable aux prises en charge thérapeutiques différenciées.

Après ce rappel historique, l'auteur décrit en détail le fonctionnement administratif des asiles. C'est le ministère de l'intérieur qui en a fixé les grandes lignes en 1857, c'est-à-dire presque 20 ans après la promulgation de la loi sur l'internement. Le rôle des agents intervenant à l'hôpital psychiatrique est, depuis cette époque, clairement différencié en section administrative et section médicale. La première est constituée du directeur, de l'économiste, du

receveur, de l'aumônier et des services généraux ; la seconde, des médecins, du pharmacien, des infirmiers et des infirmières. Cette différenciation, toujours en vigueur aujourd'hui, n'exclut pas cependant la possibilité de conflits entre des médecins, tout puissants dans leur service pour la partie médicale et une hiérarchie administrative, toute puissante dans le fonctionnement de l'hôpital. De plus, comme cette hiérarchie dépend du ministère de l'intérieur, qui contrôle les directeurs d'asile via les préfets dont le rôle est important dans les décisions d'internement, elle n'a rien à voir avec le ministère de la santé dont dépend la hiérarchie médicale.

Dans un ordre d'idées un peu différent, l'auteur souligne les dérives possibles de la loi d'internement : les unes concernent une menace potentielle sur les biens patrimoniaux des malades lorsque aucun mécanisme de prise en charge n'a été établi auparavant, les autres concernent la possibilité toujours redoutée, rarement rencontrée d'un internement arbitraire. Pour éviter ces sortes de dérives, le législateur a prévu deux modalités de placement : le placement d'office, décidé par le Préfet, lorsque l'aliéné a manifesté un comportement dangereux susceptible de troubler l'ordre public et le placement volontaire à la demande des proches, lorsque les nuisances ne concernent que le fonctionnement familial. Il faut également souligner que l'internement ne doit jamais être conçu comme une mesure de punition mais comme une mesure de protection du malade, de son entourage et de la société. Une fois interné, le malade doit être traité avec tous les égards dus à une personne vulnérable.

Le deuxième point concerne l'histoire de l'établissement de Maréville. Il est impossible de résumer une histoire aussi riche et aussi variée en quelques minutes, c'est pourquoi je me contenterai de rappeler seulement quelques éléments qui ont émaillé cette histoire complexe : La vocation initiale de Maréville remonte à 1597, lorsque fut construit, sur ce qui s'appelait alors de domaine de l'Asnée, un hôpital destiné à accueillir les pestiférés.

Cette construction avait été entreprise selon la volonté et aux frais d'Anne Fériet, veuve d'Antoine Go, Seigneur de Novéant-sur-Moselle, dont le testament stipulait qu'une somme de trente mille francs devait être « destinée à l'érection d'un hôpital pour les pauvres pestiférés de Nancy ... afin, ajoutait la testamentaire, que ceux-ci se puissent ressentir des biens qu'il a plu à Dieu de m'envoyer en ce monde mortel, qu'ils puissent être bien secourus en cette infirmité déplorable et qu'ils prient Dieu pour mon âme ».

L'établissement, d'abord nommé clos de l'Asnée, devint rapidement Marainville puis Maréville. Il fut particulièrement actif pendant la grande épidémie de peste qui ravagea la Lorraine de 1630 à 1637 puis tomba en désuétude jusqu'à ce que le Duc Léopold fasse procéder à la restauration des bâtiments

et à leur transformation en grande «renfermerie» pour des détenus considérés comme dangereux, en fait des personnes envoyées là de France et d'Allemagne par lettres de cachet.

Parmi les causes de leur détention, on trouve pèle mèle des raisons aussi variées et vagues que «folie, fureur, épilepsie, mauvaise conduite ou même humeur inconstante...». Pendant 20 ans, on occupa ces internés à fabriquer des bas et du drap pour les soldats, car un nommé Jean Leduc avait obtenu l'autorisation d'installer à Maréville une manufacture dont il tirait les bénéfices.

A sa mort, l'affaire périclita et finit par tomber en faillite malgré un essai de reprise par la ville de Nancy. Stanislas décida, en 1749, d'attribuer l'établissement aux frères des écoles chrétiennes afin de pourvoir «à l'éducation des enfants pauvres et à la correction de ceux dont le libertinage pourrait tendre au déshonneur de leur famille». Les lettres de cachet étant toujours en vigueur, Maréville devint l'un des douze lieux où furent enfermés le plus de gens sous cette inculpation.

Par un décret du 15 janvier 1790, l'Assemblée Constituante les supprima et il ne resta que 27 aliénés, dûment attestés comme aliénés par une commission de médecins. Avec la suppression des ordres religieux en 1792, les frères quittèrent Maréville le 22 février 1792 et, le lendemain de leur départ, un incendie ravagea l'établissement, asphyxiant ou brûlant plusieurs malades et détruisant toutes les archives. Perte irréparable due à un incendie dont on ne put jamais prouver qu'il était d'origine criminelle.

L'asile fut reconstruit en 1802 et commença à accueillir des aliénés et uniquement des aliénés, des deux sexes, originaires de tous les départements de Lorraine et d'Alsace. Cette vocation exclusive de Maréville fut confirmée par un décret de Lazare Carnot, alors ministre de l'intérieur.

C'est pourquoi, en 1838, c'est cet établissement qui fut tout naturellement désigné pour accueillir les malades mentaux internés. Il compta, jusqu'à une date récente, plus de 2000 lits d'hospitalisation, aujourd'hui réduits à quelques centaines du fait de la création des différentes alternatives à l'hospitalisation.

J'arrête là un compte-rendu forcément succinct et partiel et me permets de féliciter l'auteur pour un travail de qualité, très bien argumenté dont le sujet est d'un grand intérêt. Si son but était de trouver une explication aux fondements de l'assistance aux malades mentaux, en précisant les objectifs de cette assistance, leur mise en place et leur évolution, on peut dire que ce but a été pleinement atteint.

Il est donc tout à fait justifié que l'Académie de Stanislas attribue, à ce travail, le prix Jacques Parisot, prix qui est destiné «à récompenser des œuvres, des institutions, des médecins ou des étudiants, dont les travaux prolongent l'œuvre médico-sociale de ce grand médecin». Et, ajoutons sans grande chance de nous tromper, que Jacques Parisot aurait certainement apprécié l'idée d'un «Maréville, terre de bienfaisance et d'une Lorraine aux avant postes de l'assistance psychiatrique».



Rapport sur le prix Jean Boutin par Monsieur François Le Tacon

Notre confrère Jean Boutin, décédé le 18 décembre 2002, était très attaché à la forêt. Après avoir intégré l'Ecole Polytechnique, il entre à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy. A sa sortie de l'Ecole, il est nommé Garde Général des Eaux et Forêts et exerce son métier dans les Vosges dans la région de Saint-Dié. Devenu Inspecteur des Eaux et Forêts, Jean Boutin est ensuite affecté dans le Loiret comme professeur à l'Ecole Forestière des Barres et, en 1952, il est nommé professeur à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy.

Pour honorer la mémoire de notre confrère, l'Académie de Stanislas a créé, en 2005, le prix scientifique Jean Boutin. Ce prix est partagé par deux lauréats qui ont soutenu en 2004 deux remarquables thèses sur des sujets forestiers.

Il s'agit de Mademoiselle Virginie Acheré pour sa thèse intitulée *Cartographie génétique et application à l'étude de l'organisation génomique de la différenciation chez l'épicéa commun *Picea abies* (L. Karst)*, soutenue à l'Université Henri Poincaré Nancy 1.

Et de Monsieur Xavier Rochel pour sa thèse intitulée *Gestion forestière et paysages dans les Vosges* d'après les registres de martelage du XVIIIème siècle, soutenue à l'Université de Nancy 2.

Virginie Acheré a établi la première carte génétique saturée de l'Epicéa dans le cadre d'un projet européen financé par la Communauté européenne. Le génome des résineux est de très grande taille. Celui de l'Epicéa est six fois plus important que celui de l'homme. La difficulté tient aussi aux temps de génération très long chez les arbres forestiers. Il faut en effet disposer d'au moins une génération pour établir une carte. Virginie Acheré a utilisé une descendance issue d'un croisement réalisé en 1995 en Allemagne. Elle a pu établir une carte des deux parents comprenant 755 marqueurs moléculaires répartis entre douze

groupes de liaison correspondant aux douze paires de chromosomes. Dans une seconde partie, Virginie Acheré a utilisé plusieurs de ces marqueurs pour étudier leur répartition au sein des populations naturelles de l'Epicéa dans toute l'Europe. Elle a ainsi pu reconstituer l'histoire glaciaire et post glaciaire de l'Epicéa. Au moment de la dernière glaciation, l'Epicéa s'est réfugié en Italie, dans les Alpes dinariques et dans les Carpathes. Les Alpes françaises ont été recolonisées par les populations italiennes, alors que les Vosges et le Jura ont été recolonisés par les populations des Alpes dinariques. Quatre articles, tirés de ce travail de thèse, effectué sous la direction du professeur Jean-Michel Favre, ont été publiés en anglais dans des revues scientifiques internationales.

Xavier Rochel, qui a travaillé sous la direction du professeur Jean-Pierre Husson, est aussi remonté dans le temps, mais moins loin que Virginie Acheré. Il ne s'est aventuré qu'au dix-huitième siècle et, au lieu d'utiliser des marqueurs moléculaires, il s'est contenté des registres manuscrits des forestiers. Mais, c'est aussi difficile que d'utiliser l'information inscrite dans les gènes. Xavier Rochel s'est intéressé aux forêts de la région de Saint-Dié, celles-là mêmes qui étaient gérées par Jean Boutin au début de sa carrière. Xavier Rochel a dépouillé les registres du XVIII^{ème} siècle représentant 1859 parcelles martelées par les forestiers, soit cinq cent mille arbres. Il a pu ainsi reconstituer les paysages forestiers de la région, il y a plus de deux cent cinquante ans. Surprise : la chênaie à chêne sessile, dont il n'existe plus que quelques vestiges, représentait alors le faciès principal des Vosges gréseuses et des hautes Vosges. Deux types de gestion cohabitaient : les forêts feuillues traitées en taillis sous futaie et les forêts résineuses traitées en futaie jardinée. Entre les deux, pour les forêts mixtes, les forestiers vosgiens mettaient en œuvre une gestion qui s'éloignait de la réglementation, mais s'adaptait aux conditions réelles de terrain. La conséquence en a été le recul des feuillus dès cette époque. Plusieurs articles, tirés de ce travail de thèse, ont été publiés dans des revues françaises ou présentés en anglais dans des colloques internationaux.

L'Académie de Stanislas est particulièrement heureuse d'attribuer, conjointement à Mademoiselle Virginie Acheré et à Monsieur Xavier Rochel, le prix scientifique Jean Boutin et les remercie vivement de leur travail qui contribue à améliorer nos connaissances sur l'arbre et la forêt. Elle leur adresse ses meilleurs vœux de réussite dans leur future carrière.

PRIX ARTISTIQUES



Rapport sur la Bourse Sadler (Beaux Arts) par Monsieur Jean-Marie Collin

Monsieur Jérôme Knebusch, qui reçoit aujourd'hui la bourse Sadler, est un étudiant mi-français, mi-allemand qui parle, lit et écrit l'anglais. C'est tout récemment que Monsieur Knebusch a opté pour les études typographiques puisque ce n'est qu'en 2004 qu'il a travaillé sous Friedrich Friedl à la Hochschule für Gestaltung Offenbach à Francfort, dans la section «Communication». Le professeur responsable de cette section à Nancy est Madame Claire Chevalier.

Le curriculum vitae de Monsieur Knebusch est impressionnant mais ne débute qu'en 1999 avec la conception et la réalisation de l'identité graphique à Strasbourg pour les festivals internationaux annuels de culture hip-hop à Strasbourg et Kehl. En 2000, il anime «l'heure du tigre» à Strasbourg. En 2001, il est au centre Georges Pompidou à Paris pour la conception et la réalisation de la rubrique «laissez-passer» du site internet et reçoit le premier prix de la réalisation du logo pour la ville de Villers-lès-Nancy.

En 2002, il crée le logo «art planétaire» pour la revue d'art électronique «Leonardo» aux Etats Unis. En 2003, il expose individuellement des illustrations à la bibliothèque municipale de Kehl et réalise la conception graphique et l'illustration du site internet en «fables douteuses du bois de Sault» de Cinquetti.

Puis, il se passionne pour la recherche d'axes créatifs et met en forme plusieurs projets, en particulier pour «festiva musica Lietuva» à Strasbourg. Il est l'initiateur de la conception de la «carte de vœux» de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Nancy. Il conçoit et réalise le générique typographique du film documentaire «mit Faust und eelse» d'Arthur Wieloch (Francfort am Main).

Nous ne pouvons terminer sans rendre hommage à Madame Claire Chevalier, professeur qui met sa science et son art au service de ses concitoyens en se dévouant sans cesse à leur service.



Rapport sur la Bourse Sadler (Conservatoire) par Monsieur Jean-Marie Collin

Monsieur Joël Oechslin a commencé le violon vers l'âge de 7 ans avec Gee Lee, soliste à l'orchestre de Nancy. Il travaille et prend goût à la musique avec ses parents musiciens (François Oechslin est violoncelliste et Marie Oechslin est pianiste). Il entre au conservatoire de Nancy à 12 ans et étudie le violon principalement avec Marthe Ercieux et Laurent Causse. Il prend des cours en stage avec le maître Tibor Varga à Sion (Suisse).

En 2000, il obtient la médaille de vermeil au violon et un baccalauréat scientifique au lycée Jeanne d'Arc. Il s'inscrit ensuite en musicologie à l'Université Nancy II.

En 2001, il change d'instrument et entre en «alto» dans la classe d'Annie Herpin. Pendant 3 ans, il fait plusieurs concerts en orchestre professionnel (orchestre symphonique et lyrique de Nancy) en tant que supplémentaire et en orchestre semi- professionnel (orchestre Jean-Marie Vuillaume). Il se produit également en soliste avec l'orchestre symphonique du CNR et ses musiciens.

Au conservatoire, il obtient un premier prix de formation musicale, un premier accessit à l'unanimité en musique de chambre (notamment avec son frère pianiste Yuka Oechslin) et une médaille d'or en alto, à l'unanimité avec les félicitations du jury. A l'université, il obtient un DEUG de musicologie et entre au conservatoire national supérieur de Lyon dans la classe de Jean-Philippe Vasseur avec qui il a déjà travaillé pendant des stages à Valladolid et Grenade (Espagne).

A l'issue de ses études à Lyon, il envisage de passer des concours d'orchestre symphoniques et de chambre. Il entreprend également d'étudier la musique baroque, domaine qu'il affectionne tout particulièrement.

Nous présentons nos félicitations à Monsieur Joël Oechslin et lui remettons la Bourse Sadler avec grande joie.



Rapport sur le Prix d'Architecture de la Caisse d'Epargne par Monsieur Jean-Marie Collin

Le jury des prix artistiques de l'Académie de Stanislas s'est réuni, le lundi 20 décembre 2004, à l'École d'Architecture de Nancy : dix projets étaient soumis à ce jury.

Après en avoir délibéré, le choix du jury s'est partagé, à l'unanimité, en faveur de deux projets : l'un d'urbanisme de Mademoiselle Valentine Becker et l'autre d'architecture de Monsieur Mathias Roustan qui était préoccupé par l'aspect des Confitureries de Liverdun. Le projet de ce dernier se réduisait à une maquette et, à ce sujet, c'est trop souvent que les candidats se permettent de ne pas rendre les dessins puisque, en dehors de celui-ci, ce sont deux élèves dont les projets n'ont pas donné lieu à des dessins : l'Académie de Stanislas rappelle que les architectes doivent rendre des dessins, que c'est là leur spécificité, qu'elle n'a pas le sentiment de se moquer des étudiants et que son désir doit être pris en considération.

On comprend parfaitement le souci de Mathias Roustan de trouver un équilibre de site lorsqu'on passe en chemin de fer devant les anciennes confitureries Lerebourg de Liverdun. J'ai entendu certaines personnes dire que ces bâtiments représentent quelque chose en architecture : pour moi, je les trouve vieux, sales et entassés et je pense que c'est n'avoir aucun sentiment que de dire cela alors que la municipalité n'aura sans doute jamais les moyens financiers de réaliser leur mise en valeur.

Mathias Roustan a eu l'excellente idée de proposer une clôture qui a un très grand mérite : elle est simple car pratiquement rectangulaire : c'est une grille en béton avec quelques pleins. Pour notre part, nous aurions rasé cette ancienne confiserie : le financement doit être recherché chez les anciens propriétaires car il nous paraît inadmissible que cette usine pollue un environnement digne d'intérêt surtout après avoir fait son profit des lieux en utilisant un site touristique.

Un défaut a été trouvé dans la rédaction jointe au projet dont «mise tension» est le titre : une partie de cette rédaction n'a rien à voir avec le projet et nous nous interrogeons toujours sur les motivations de l'auteur. Bien sûr, le projet est tout de même évoqué dans les interrogations concernant le périmètre à cerner : finalement, la proposition qu'on nous fait est la meilleure car elle est la plus simple et sans doute la moins chère. Et puis, nous pourrions répondre à l'interrogation de l'auteur du projet, à savoir transformer les bâtiments : c'est une étude différente, certes, mais qui ne manquerait pas d'intérêt et,

sans doute Liverdun site touristique et base de plein air de Nancy, y gagnerait. C'est une orientation à prendre pour Liverdun, et sans doute y trouverait-on le financement de certains commerces et restaurants, voire de guinguettes dont la ville de Nancy est toujours friande. Par ailleurs, l'équipement de la plage et du site devrait être trouvé et sans doute les anciennes confitureries auraient-elles leur partition à jouer car elles sont particulièrement bien placées dans cet emplacement magnifique. Quel superbe projet de diplôme !

Le projet de Mademoiselle Valentine Becker méritait vraiment d'être pris en considération car sa prestation était assez forte pour emporter l'adhésion du Jury. Mademoiselle Becker fut assez convaincante dans sa démonstration.

Elle se propose de construire un centre commercial dans la zone Meurthe-canal de Nancy et plus exactement entre Meurthe et canal à côté de la tour Marcel Brot, plus près de la Meurthe que du canal. Après avoir étudié, dans sa plaquette, les centres commerciaux tant aux Etats-Unis qu'en France, Mademoiselle Becker réfléchit à l'insertion de l'un d'entre eux dans ce quartier : bien sûr, elle pense au canal et à la zone de loisirs, à la darse et à son prolongement, à des plantations en eaux, à la création de zones séquentielles avec la rue Marcel Brot équipée de tramways, le tout coupé de transversales : rue A. Krug, Boulevard Jean Moulin, rue de Bitche, rue de Saverne, rue de Tomblaine, qui ouvrent des perspectives latérales, à la création d'une zone verte avec son extension latérale vers l'est.

Nous pensons que la création de ce centre commercial animera opportunément ce quartier et la ville de Nancy y trouvera son intérêt car, sans lui, la vie risquerait d'être un peu anémiée dans cette zone. Nous croyons que, dans ce sens, le projet de Mademoiselle Becker est vraiment intéressant et, pour ma part, je me félicite de cet aboutissement.

Il faut remercier Marie-José Canonica professeur à l'Ecole d'Architecture de Nancy qui a en charge toute la présentation et qui s'en tire à la satisfaction générale ainsi que la Caisse d'Epargne de Lorraine, représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean-Charles Cochet, grâce à laquelle le prix d'architecture peut être décerné.

Intermède musical

Présentation par Christiane Dupuy-Stutzmann,
professeur au Conservatoire,
avec la participation de ses élèves des cours supérieurs

Adagio et Allegro de Robert Schumann,
par Joël Oechslin (alto) et Yuka Oechslin (piano).

Chanson espagnole, de Léo Delibes

et

Chère nuit, d'Alfred Bachelet

interprétées par Julie Mossay (soprano)

Au piano : Sophie Brissot-Darmon, pianiste accompagnatrice
au Conservatoire national de région de Nancy.

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS



Rapport de Monsieur Jacques Delivré

Madame,

L'Académie de Stanislas, riche de sa longue expérience, héritière de la Société des Arts, des Sciences et des Belles Lettres, marque ainsi son aptitude à susciter et à favoriser les différentes spécialités qui la composent.

Aujourd'hui, historiens, scientifiques, littéraires, médecins, pharmaciens, juristes et artistes, faisant partie de notre Académie, s'assemblent pour accorder le Grand Prix de l'Académie de Stanislas à l'association «Connaissance du Patrimoine Musical Lorrain» dont vous êtes la créatrice. Le but de cette association était de répondre à beaucoup d'attente afin de combler une certaine frustration chez de nombreux passionnés de l'art musical.

Dès le départ, il s'agissait de faire ce que personne n'avait encore fait : c'est-à-dire sortir certains compositeurs, jadis fort connus et souvent joués en concert, de l'anonymat dans lequel ils étaient retombés, puis de ranimer le souvenir d'institutions musicales, des lieux de concert, encore présents dans les esprits des plus anciens de nos compatriotes.

Mais, l'action de votre association n'est pas seulement, comme on pourrait le croire, tournée uniquement vers le passé. Elle touche aussi au présent et à l'avenir, en redonnant vie à un patrimoine musical qui n'est pas mort, certes, mais encore ensommeillé. Depuis 1999, date de sa création, l'association «connaissance du Patrimoine Musical Lorrain» n'a cessé d'étendre son action à Nancy et ailleurs, dans tous les domaines où la musique était reine.

D'abord par des conférences données, en particulier, en la chapelle des Cordeliers, en la salle de conférence du Musée historique lorrain, traitant de

grands auteurs comme Guy Ropartz, Gustave Charpentier, Louis Thirion ou Pierre Bretagne.

C'est la renaissance, en musique, du kiosque de la Pépinière avec concerts, ensemble de cuivres, expositions diverses. C'est le rappel de ce que fut, en son temps et demeure aujourd'hui, l'orchestre du Lycée Henri Poincaré, fondé en 1919 par Gaston Stolz.

Ce fut ce que l'on a appelé «En chantant par la Lorraine», c'est-à-dire tous les aspects de la musique vocale des compositeurs lorrains du XX^{ème} siècle où, dans un même programme, onze compositeurs, nés ou ayant habité en Lorraine et qui furent ou sont inspirés par la voix comme Pierre de Bréville, Gabriel Pierné, Guy Ropartz, Florent Schmitt, Alfred Bachelet, Pierre Bretagne, Jean Cartan, Jeanne Leleu, Nicole Clément, Gaston Bollen, Pierre Cholley.

Ce sont des conférences ayant trait aux musiques et fanfares militaires : orchestres et harmonies du siècle passé. Avec, entre autres, ce que fut la musique du 26^{ème} Régiment d'Infanterie, le régiment de Nancy, forte à son époque, de 150 exécutants sous la direction du capitaine Louis Taelmann, compositeur et Grand Prix de piano du Conservatoire de Paris, puis, sous la direction du capitaine Guyot, maître en harmonie et, enfin, de notre ami Philippe Lavaud qui fut le dernier chef de musique de notre regretté «26».

Mais, notre Harmonie Nancéienne est toujours là, sous la direction de Jean-Marc Illi, Docteur en Musicologie. Vous nous avez fait goûter, Madame, lors d'une magistrale conférence de Madame Joëlle Gros, chef de la chorale des Cordeliers, un siècle de vie des chorales nancéiennes de 1850 à 1950.

Et puis, en l'église Saint-Léon, ce fut le vibrant hommage à Gaston Litaize, organiste de renom, compositeur et professeur d'orgue. Ce ne sont que des exemples et, déjà, de grands projets sont à l'étude.

Pourquoi s'étonner, Madame, de votre action ? La vôtre, en coopération avec votre mari, le Docteur Savin, mon estimé confrère. Ne fûtes-vous pas pianiste ? Vous avez joué de la harpe, en interprétant le roi David et Madame votre fille, au sein du «Trio Tanis», est devenue elle-même une déesse de la harpe, de renommée internationale, cette harpe dont Lamartine disait «qu'elle était la poésie intérieure».

Mais, ce n'est pas tout : vous avez créé, Madame, l'association «Claire Musique» avec production de disques musicaux et livrets en braille à l'intention des mal-voyants.

A peine évoque-t-on la musique pour célébrer ce Grand Prix que déjà la Bible et les vers romantiques viennent à votre rencontre.

D'autres rencontres se préparent aussi, fameuses et précieuses, grâce à ce Patrimoine Musical Lorrain.

Voici que Gabriel Pierné se présente et nous entendons les orgues de Sainte Clotilde et son somptueux quintette et nous voyons Cydalise la danseuse, Versailles au XVIII^{ème} siècle, Ramuntcho dans son Pays Basque et les enfants à Bethléem.

Et puis vient vers vous Florent Schmitt, lui aussi Prix de Rome, lui aussi auteur d'un quintette magnifique et par la magie de laquelle nous savourons les enchantements sur la mer, les illuminations sur la terrasse et les torches qui caressent le corps de Salomé.

Et puis viennent aussi vous saluer, entre autres, Guy Ropartz, Louis Thirion, Pierre Bretagne, Gaston Stolz et tous ceux dont votre association honore la mémoire et décrit les mérites.

Et tout cet ensemble vous est présenté par ce poète et critique musical qu'était René d'Avril. Enfin se pressent autour de vous tous les luthiers qui illustrent depuis longtemps notre grande école de Mirecourt et qui projettent au loin, très loin, sa renommée et son prestige.

Comment, alors, ne pas voir, en toile de fond, notre Conservatoire National de Région de Musique, lequel, sous la direction et sous la baguette magique du maître Jean-Marie Quénon, fait vivre et revivre en pensée, à la fois notre vieille maison de la rue Chanzy d'où il nous semble entendre encore les mélodies tirées du violoncelle de Maurice Moreau, du violon de Georges Jamart, du hautbois de Marcel Durivaux ou les incantations poétiques de Louis Fleurent.

Et, heureuse coïncidence, notre Président actuel de l'Académie n'est-il pas un musicologue renommé et des plus estimés ? Ne bénéficions nous pas de la présence, aujourd'hui, de Monsieur Gilbert Rose, président honoraire de l'Académie nationale de Metz et ancien professeur de percussion au conservatoire de Metz ?

Notre Académie n'a-t-elle pas, dans ses rangs, Madame Christiane Dupuy-Stutzmann, de l'Opéra, dont nous avons pu goûter et dont nous pouvons goûter à son immense talent, talent qu'elle sait transmettre à ses élèves du Conservatoire de Nancy.

Comme elle a eu, dans ses rangs, la cantatrice Jacqueline Brumaire qui monta Carmen à l'Opéra de Pékin, aujourd'hui disparue. Nous avons aussi dans nos rangs le maître Jacques Houtmann dont chacun connaît la brillante carrière de chef d'orchestre.

Aussi, et pour terminer, nous vous disons, en plagiant Paul Verlaine :

«De la musique encore et toujours,
Que vos airs soient la tendre envolée,
Qu'on sent qui fuit d'une âme en allée
Vers d'autres cieus, à d'autres amours.»

Madame, en accordant son Grand Prix à l'Association «Connaissance du Patrimoine Lorrain», l'Académie de Stanislas fait résonner et fait vibrer toutes les cordes de nos félicitations.

ALLOCUTION du PRÉSIDENT de L'ACADÉMIE



Discours de Monsieur Michel Burgard

«Cités du bout de la Lorraine, / Ne vous croyez pas si vilaines ! (...) Ne faites plus tapisserie, / Venez danser en poésie !». Au fond, quand il s'agit de défendre notre province, et particulièrement son Pays-Haut, il faut s'adresser à nos poètes, d'abord à l'académicienne messine d'Autun-le-Tiche, Anne Blanchot-Philippi. Elle sait habilement détourner notre chanson populaire et nous donner allure souriante et festive. Déjà, le dieuzois Edmond Arnould déplore, en 1857, qu'on ne (nous) (ait) point chanté», mais, s'adressant à notre pays, avec sérénité et lyrisme, il déclare péremptoirement : «Tes fils, sans t'aimer mieux, te loueront mieux, un jour, / Et, démêlant la grâce à ta force enlacée, / Inventeront des chants dignes de ton amour !» Dans son *Verger Fleuri* de 1909, le nancéien Georges Garnier essaie de s'y employer et, avec *La Petite Provence*, dédiée à Charles Sadoul, le fondateur du Pays Lorrain, trace un portrait amusé de promeneurs retraités, et attendrissant d'enfants joueurs, qu'il croise sur le lointain vis-à-vis des Facultés de Droit et de Lettres, place Carnot, et dont il vante, sincèrement, les mérites surprenants : «...Toujours ensoleillé, même aux pires saisons, / C'est un trottoir longeant de très vieilles maisons...». En 1937, Robert Laverny publie *Moi, prince de la Rue* ; à Charles Berlet, il offre *Automne Nancéienne* où marronniers, bambins, nuages se suivent harmonieusement équilibrés. L'évocation se clôt sur une sobre réflexion sentimentale et historique ! «Duché de la mélancolie, / Où le chardon s'allie, / Pour les défendre, aux Lys de France Souveraine». Désormais, d'abord en sa compagnie, il nous faut nous rapprocher du cœur de notre ville, tout en nous permettant un itinéraire assez peu géographique. Jacques Callot, Place Vaudémont, met en scène bassin souplement changeant, pigeons agités, écoliers mutins, sans oublier l'œuvre tragiquement précise et ici froidement esquissée du maître-graveur «Gansé de neige, il note les misères / De l'hiver et des guerres, / Dont